

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE DU 8 JUILLET 2021**

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

**Nombre de conseillers présents** : 11

**Nombre de votants** : 11

**Date de la convocation** : 28 juin 2021

**Date d'affichage** :

L'an deux mil vingt-et-un, le huit juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de JUILLEY, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur LEQUERTIER Mickaël, Maire de Juilley.

**Étaient présents** : MM. LEQUERTIER Mickaël, M. LATRON Guillaume, Mme LARNAUD Sophie, M. COCMAN Guillaume, Mme DAUGUET Laëtitia, M. GAZENGEL Jérôme, Mme LAISNÉ Fabienne, Mme LEMÉE Colette, M. PICHOT Mathieu, Mme BRIAND Élodie, M. GOBÉ Christophe.

**Absents Excusés** : M. DESAINJORES Marc

M. PSZCZOLKOWSKI Arnaud procuration à M. LATRON Guillaume

**Absents** : M. TRINCOT Éric,  
M. BOUILLET David

**Secrétaire de séance** : Mme BRIAND Élodie

*Ouverture de la séance : 20 heures 40 minutes*

**Ordre du jour** :

- Présentation de Monsieur BOURGE
- Délibération redevance d'occupation du domaine public par un commerce ambulant
- Délibération modification du temps de travail d'un agent : adjoint technique
- Projet SPHERE
- Remplacement d'un poste d'adjoint technique
- Point sur les travaux de la commune
- Reprise de concessions au cimetière
- Demandes de subventions
- Demande de participation aux frais de fonctionnement des écoles
  
- Questions diverses

## **Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 6 mai 2021**

Le compte rendu de la séance du jeudi 6 mai 2021 est lu et adopté à l'unanimité.

### **Présentation de Monsieur BOURGE**

Monsieur BOURGE Anthony recruté en tant qu'adjoint technique depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021 occupera le poste d'agent polyvalent de Monsieur LECILLIER Jean-Pierre qui fait valoir ses droits à la retraite au 31 août 2021.

Les élus procèdent à un tour de table pour se présenter un à un.

Les deux agents travaillent en doublon au mois de juillet puis, seront tous les deux absents la première semaine d'août. Enfin, Monsieur BOURGE travaillera seul la seconde semaine d'août pour terminer en doublon avec Monsieur LECILLEIR jusqu'au 31 août 2021.

### **Délibération n° 2021-025 : Redevance d'occupation du domaine public par un commerce ambulant**

Il convient d'actualiser les tarifs d'occupation du domaine public par un commerce ambulant.

En effet, la dernière délibération à ce sujet date de 2012 et, n'est plus d'actualité.

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer la bonne utilisation de l'espace public et qu'il importe en conséquence, dans l'intérêt de la sécurité, de l'accessibilité des personnes en situation de handicap, de la salubrité et de l'ordre public de réglementer les conditions d'occupation du domaine public sur la commune de Juilley.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de décider du montant de la redevance ainsi que sa fréquence applicable

**Après en avoir délibéré et, à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, ceux-ci décident de fixer le tarif d'occupation du domaine public à 50 € par trimestre avec un engagement au trimestre entier.**

**Un titre sera émis à chaque début de trimestre.**

Un arrêté d'autorisation de stationnement sera établi pour chaque commerce ambulant.

C'est le cas actuellement pour le commerce ambulant Jolie Zen qui stationne la journée du mardi sur le parking de la salle polyvalente.

Un autre commerce : Coco Pizza, serait aussi susceptible d'être présent le mercredi.

### **Délibération n° 2021-026 : Modification du temps de travail d'un agent : adjoint technique Création d'un emploi permanent : Adjoint Technique 27/35h**

Madame CORDIER Laura demande dans un courrier une augmentation de son temps de travail au sein de la collectivité. Il est alors proposé d'ajouter à son emploi du temps actuel le service de cantine le midi. Son temps de travail annualisé passerait donc de 22 à 27h par semaine. Cette augmentation étant supérieure à 10% il convient de créer un nouveau poste.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiées, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,  
Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique, en raison de l'augmentation du temps de travail suite à un départ en retraite,

Le maire propose au Conseil Municipal,  
La création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet soit 27/35h pour un poste d'agent polyvalent, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Seulement dans l'hypothèse où cet emploi permanent peut être pourvu par un agent non titulaire recruté en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3 de la loi N°84-53 modifiée :

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée indéterminée sur le fondement de l'article 3-3, 1°, 2°, 3°, 4° et 5°.

L'agent sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de Adjoint Technique IB 358 IM335

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.**

**ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents**

**DECIDE de demander l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la Manche pour avis sur la suppression d'un emploi permanent : Adjoint Technique : 22/35h.**

### **Projet SPHERE**

Des représentants de la société SPHERE étaient présents le 6 mai dernier, lors de la dernière réunion de Conseil Municipal afin de présenter leurs futures activités à Juilley au sein d'un bâtiment récemment acquis. Puis, quelques jours plus tard le journal des Juilléens était distribué et faisait part de cette installation. Des riverains réticents au projet ainsi que Monsieur le Maire et les adjoints se sont rencontrés à ce sujet. Monsieur Soudée, habitant de la commune a ensuite constaté des anomalies de construction après avoir consulté le permis de construire du bâtiment concerné. Une réunion s'est alors déroulée à l'initiative de Monsieur le Maire avec les représentants de la SPHERE, de la communauté d'agglomération, le service instructeur du PETR ainsi que Monsieur Soudée afin d'aborder les différentes problématiques. Monsieur le Maire lit le compte-rendu de cette réunion à l'ensemble des conseillers municipaux en concluant qu'une rencontre entre les riverains et la SPHERE va être organisée.

### **Remplacement poste adjoint technique**

Au 31 juillet prochain, le contrat de Madame Girot Annie s'achèvera car elle fera valoir ses droits à la retraite. La collectivité a recruté alors un nouvel agent polyvalent pour un CDD d'un an qui commencera au 1<sup>er</sup> septembre 2021. Il s'agira d'un poste au même grade avec le même temps de travail soit : adjoint technique, temps non complet 8/35h.

### **Point sur les travaux de la commune**

- Jeux au Stade : Les installations des différents équipements sont terminées.
- Sécurité du Bourg : Les travaux de réfection des passages piétons sont réalisés depuis la première semaine de juin ainsi que l'aménagement des Stop au carrefour route de l'Heumelet. Une seconde intervention est prévue pour l'aménagement route de la Baie

- Travaux du Presbytère : Les entreprises interviendront en septembre et octobre (BOISSEL, JAMES et VARIN)
- Cloche de l'église : Celle-ci n'est plus en état de fonctionnement. En effet, les ferrures de maintien sont à remplacer. C'est l'entreprise Biard-Roy de Villedieu-les-Poêles qui interviendra avant la fin du mois de juillet.
- Logement communal : Le chauffe-eau est à remplacer au niveau de l'appartement, une proposition tarifaire a été transmise par l'entreprise James de Ducey-Les Chéris.
- Cimetière : L'entreprise de pompes funèbres Guérin est intervenue la première semaine de juin pour effectuer sept reprises sur les dix prévues initialement.

Une réunion de la commission travaux sera organisée le samedi 4 septembre 2021 à 9h30.

### **Reprise de concessions au cimetière**

Une famille souhaite revenir sur sa décision de non-renouvellement d'une concession et d'abandon par courrier (en 2019).

En effet, la commune a entrepris des travaux de reprises de concessions dans le cimetière. Les concessions concernées sont celles échues et/ou abandonnées.

Les ayants-droits de la concession N°138 se sont manifestés par un courrier sollicitant le renouvellement de la concession à la date d'échéance (soit en 2017) car ils ne souhaitent finalement plus l'abandonner.

Le conseil municipal est favorable majoritairement à cette demande en appliquant le tarif en vigueur. D'autre part le conseil municipal précise que les frais d'intervention de l'entreprise de pompes funèbres au niveau de cette concession devront être pris en charge par la famille (démolition du monument, ouverture et fermeture de l'emplacement).

Monsieur le maire va donc contacter la famille pour les informer de la décision municipale.

### **Demandes de subventions**

Le conseil municipal refuse d'accorder une subvention à l'association « Les Archers des Abrincates » dont le siège social est à Donville les Bains.

### **Délibération n° 2021-027 : Demande de participation aux frais de fonctionnement des écoles**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de l'école Ste-Marie/St-Joseph d'Avranches sollicitant la participation de la commune de Juilley aux frais de fonctionnement de ses écoles pour six élèves résidants à Juilley au titre de l'année scolaire 2020-2021.

Considérant que la commune de Juilley dispose d'une capacité d'accueil permettant la scolarisation sur le RPI Juilley-Poilley-Précey des enfants résidants à Juilley,

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

**-DÉCIDE à l'unanimité des membres présents de refuser la participation aux frais de fonctionnement de l'école.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire a transmis un courrier d'avertissement à un habitant de Juilley après constatation de dépôt sauvage d'ordures ménagères.
- Il est proposé une réflexion sur un futur aménagement du square en 2022.
- Une réunion pour relancer le comité des fêtes sera organisée le vendredi 8 octobre à 20h00, ainsi que le club du 3<sup>ème</sup> âge le samedi 16 octobre à 10h00.
- L'arbre de Noël serait envisagé si la situation sanitaire le permet le samedi 19 décembre. À ce sujet, une réunion sera organisée le vendredi 24 septembre à 20h00 afin de recenser les décorations qui pourraient être fabriquées par les habitants (objets en bois, guirlandes, .....

- L'association Entente Sportive Terregatte Beuvron Juilley a tenu son assemblée générale avec désormais, à sa tête une co-présidence : Messieurs Rault Samuel et Mazurais Jérôme
- SIS : Pas d'évolution des tarifs et horaires à la rentrée de septembre 2021.
- Le samedi 4 septembre aux alentours de 12h sera organisé le départ en retraite pour Annie et Jean-Pierre.
- Monsieur le Maire sera absent pour congés les trois premières semaines d'août.
- Il est suggéré d'installer un panneau au niveau de la Lande Martel afin que l'accès aux différentes adresses soit facilité.
- Il est proposé l'achat d'un défibrillateur qui serait installé près de la salle polyvalente. En parallèle des cours de secourisme pourraient aussi être mis en place.

La prochaine réunion de conseil municipal se déroulera le jeudi 9 septembre 2021 à 20h30.

### **RAPPEL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES**

Délibération n° 2021-025 : Redevance d'occupation du domaine public par un commerce ambulant

Délibération n° 2021-026 : Modification du temps de travail d'un agent : adjoint technique  
Création d'un emploi permanent : Adjoint Technique 27/35h

Délibération n° 2021-027 : Demande de participation aux frais de fonctionnement des écoles

**Clôture de la séance : l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55**